

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **2 novembre 2009**

Décision n° **B-2009-1247**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Travaux de construction d'un centre de viabilité hivernale et d'un dépôt de brigade d'intervention de nettoyage (11 lots) - Autorisation de signer les marchés

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 octobre 2009

Compte-rendu affiché le : 03 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Philip, Sécheresse (pouvoir à M. Bernard R), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Peytavin, Frih, M. Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Arrue, David G., Lebuhotel.

Bureau du 2 novembre 2009**Décision n° B-2009-1247**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Travaux de construction d'un centre de viabilité hivernale et d'un dépôt de brigade d'intervention de nettoyage (11 lots) - Autorisation de signer les marchés**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2009-0992 en date du 29 juin 2009, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des travaux de construction d'un centre de viabilité hivernale et d'un dépôt de brigade d'intervention de nettoyage, situés au 84, avenue Sidoine Apollinaire à Lyon 9° :

- lot n° 1 : terrassement, réseaux, soutènement,
- lot n° 2 : voirie,
- lot n° 3 : maçonnerie, gros œuvre,
- lot n° 4 : charpente, structure bois, bardage bois,
- lot n° 6 : menuiseries extérieures, occultation,
- lot n° 7 : plafond, cloisons, peinture,
- lot n° 8 : carrelage, faïence,
- lot n° 9 : sols souples,
- lot n° 11 : chauffage, ventilation, plomberie,
- lot n° 12 : courants forts, courants faibles,
- lot n° 13 : espaces verts.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 16 octobre 2009, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : terrassement, réseaux, soutènement : entreprise SEEM, pour un montant de 475 773,91 € TTC,
- lot n° 2 : voirie : entreprise Eurovia, pour un montant de 163 504,78 € TTC,
- lot n° 3 : maçonnerie, gros œuvre : entreprise Fontanel, pour un montant de 576 437,93 TTC,
- lot n° 4 : charpente, structure bois, bardage bois : entreprise Favrat, pour un montant de 345 608,63 € TTC,
- lot n° 6 : menuiseries extérieures, occultation : entreprise Compagnie Vosgienne d'Isolation, pour un montant de 59 772,18 € TTC,
- lot n° 7 : plafond, cloisons, peinture : entreprise Botta SAS, pour un montant de 63 821,12 € TTC,
- lot n° 8 : carrelage, faïence : entreprise Fragola, pour un montant de 14 465,23 € TTC,
- lot n° 9 : sols souples : entreprise Storia, pour un montant de 11 475,91 € TTC,
- lot n° 11 : chauffage, ventilation, plomberie : entreprise Goiffon, pour un montant de 126 776 € TTC,
- lot n° 12 : courants forts, courants faibles : entreprise Elec4, pour un montant de 73 285,35 € TTC,
- lot n° 13 : espaces verts : entreprise Chazal, pour un montant de 35 655,32 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés concernant les travaux de construction d'un centre de viabilité hivernale et d'un dépôt de brigade d'intervention de nettoyage à Lyon 9° et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : entreprise SEEM pour un montant de 475 773,91 € TTC,
- lot n° 2 : entreprise Eurovia pour un montant de 163 504,78 € TTC,
- lot n° 3 : entreprise Fontanel pour un montant de 576 437,93 TTC,
- lot n° 4 : entreprise Favrat pour un montant de 345 608,63 € TTC,
- lot n° 6 : entreprise Compagnie Vosgienne d'Isolation pour un montant de 59 772,18 € TTC,
- lot n° 7 : entreprise Botta SAS pour un montant de 63 821,12 € TTC,
- lot n° 8 : entreprise Fragola pour un montant de 14 465,23 € TTC,
- lot n° 9 : entreprise Storia pour un montant de 11 475,91 € TTC,
- lot n° 11 : entreprise Goiffon pour un montant de 126 776 € TTC,;
- lot n° 12 : entreprise Elec4 pour un montant de 73 285,35 € TTC,
- lot n° 13 : entreprise Chazal pour un montant de 35 655,32 € TTC.

2° - Les dépenses seront prélevées sur le budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - opération 0952.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 3 novembre 2009.